



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

CATALOGUE DES PRESTATIONS 2004

ORGANISME DE FORMATION

Agrément numéro 93060469506

© Fédération Française de Vol Libre 2004

Tous droits de reproduction réservés

Fédération Française de Vol Libre 4 Rue de Suisse 06000 NICE - FRANCE

Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : ffvl@ffvl.fr



SOMMAIRE

1. LA FFVL, ORGANISME DE FORMATION	3
2. PROTOCOLE DES PRISES EN CHARGE.....	4
2.1 Prise en charge au titre de la formation professionnelle	4
2.2 Prise en charge au titre de l'action fédérale	5
3. QUALIFICATION BIPLACE	5
3.1 Qualification biplace Parapente.....	5
3.2 Qualification biplace Delta	7
4. MONITORAT FEDERAL VOL LIBRE	8
4.1 Option parapente.....	8
4.2 Option delta.....	9
4.3 INITIATEUR Cerf-Volant	10
4.4 Option glisse aérotractée	11
5. FORMATION CONTINUE DES MONITEURS.....	12
5.1 Remise à niveau technique et Qualification S.I.V	12
5.1.1 Coursus de formation	12
5.2 Remise à niveau technique, stages de pilotage avancé.....	14
5.3 Treuilleur Delta et Parapente.....	14
5.4 Thèmes multiples organisés à la demande	15
6. CALENDRIER 2004	16
7. TARIFS	17



1. LA FFVL, ORGANISME DE FORMATION

Par décision du comité directeur en date du 8 octobre 1999, la fédération française de vol libre se positionne comme organisme de formation professionnelle. Cette démarche répond à diverses nécessités :

- ⇒ Coller aux demandes des futurs professionnels empruntant la filière fédérale pour accéder au Brevet d'Etat, par des allègements qu'ouvrent certaines de nos qualifications. Sont concernés le monitorat fédéral et la qualification biplace.
- ⇒ Accompagner les professionnels dans leurs actions de recyclage, notamment pour la qualification encadrement de stages SIV¹.
- ⇒ Anticiper sur le projet de loi sur le sport qui laisse présager un engagement plus grand des fédérations dans les formations, au travers des unités de valeurs capitalisables que seront, à terme, les qualifications éducatives de nos activités.

Concrètement,

Pour l'année 2000, le comité directeur a décidé, à titre expérimental, de mettre en place par le biais de la commission formation ce principe de formation professionnelle en l'appliquant :

- ⇒ Pour la formation initiale, au monitorat toutes options (parapente, delta et CV tractif) ainsi qu'à la qualification biplace parapente et delta dans les ligues volontaires.
- ⇒ Pour la formation continue, à la qualification SIV et aux diverses actions de recyclage (conseillers de stages, formation de conseillers de stage en situation...).

Ceci nous a permis de mesurer, sur des actions connues et maîtrisées, l'ampleur de la tâche administrative à accomplir.

Parallèlement à été mis en place la prise en charge des acteurs fédéraux s'inscrivant dans un projet bénévole au travers de l'aide au club décentralisée dans les ligues.

Les diverses qualifications concernées sont ainsi facturées à leurs justes coûts, charge à chacun, suivant sa situation, de trouver les financements adaptés.

¹ SIV = Simulation d'Incident de Vol



2. PROTOCOLE DES PRISES EN CHARGE

2.1 Prise en charge au titre de la formation professionnelle

- ⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.
- ⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat fédéral qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

Les modes de financement des formations :

Pour les salariés du secteur public ou privé :

- Le plan de formation de l'entreprise.
- Le congé individuel de formation.

Se renseigner auprès du service du personnel.

Pour les demandeurs d'emploi :

- Les conventions de conversion pour les demandeurs d'emplois et licenciés économiques.
- L'allocation formation - reclassement pour les titulaires de l'allocation de base.
- Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) pour les chômeurs de longue durée.

Se renseigner auprès de l'ANPE.

Pour les jeunes :

- Le crédit formation individualisé.

Se renseigner auprès des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et des missions locales.

Pour les personnes disposant d'un contrat de travail

- Le contrat emploi - solidarité : embauche de 3 mois à 1 an - à mi-temps permettant une formation.
- Contrat emploi consolidé
- Le contrat de qualification : embauche de 6 mois à 2 ans assurant une formation en alternance.

Les formations sont prise en charge soit par l'état via le CNASEA soit pour le contrat de qualification par les organismes assurant la mutualisation des fonds de formation

De 200 pour le CES à plus de 1000 heures de formation peuvent être prises en charge

Se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Pour les sportifs licenciés dans un club affilié à la FFVL :

- Des bourses de formation peuvent être accordées lors de la demande annuelle de subvention du FNDS (Fonds National de Développement Sportif) par le club.

Se renseigner auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Travailleurs indépendants et professions libérales :

- Des fonds collectés par l'U.R.S.S.A.F permettent d'accéder à des aides à la formation pour les non salariés.

Se renseigner auprès du point accueil A.G.E.F.I.C.E de la chambre de commerce et d'industrie.



2.2 Prise en charge au titre de l'action fédérale

Depuis 1999, les clubs à l'initiative de projets peuvent trouver des financements directs auprès des ligues dans le cadre des aides aux clubs. Cette mesure permet aux ligues dans un processus concerté avec les clubs, d'inscrire les projets dans une démarche adaptée aux spécificités régionales et locales. La prise en charge des frais inhérents aux formations donnant accès aux qualifications fédérales peut entrer dans ce cadre. Concrètement :

- ⇒ Le club constitue un dossier de présentation du projet (cadre technique, institutionnel et financier). Une fiche de synthèse technique et financière est disponible au secrétariat fédéral.
- ⇒ Le club présente ce dossier à la ligue qui pourra alors éventuellement l'inscrire dans la campagne d'aide au club négociée avec la FFVL. Attention cette démarche suit un calendrier avec une échéance nationale au 1 juin.

Pour tous renseignements contacter :

Au secrétariat Soizic pour les aspects administratifs 04.97.03.82.85

Pour les aspects techniques : Alain DEDIEU au 05.62.98.49.22

3. QUALIFICATION BIPLACE

3.1 QUALIFICATION BIPLACE PARAPENTE

Cette qualification permet à des pilotes d'emmener bénévolement des passagers.

Cette formation est régionalisée et dépend donc du RRF. Après la formation initiale, deux cursus existent (modulaire et compacté). Les pilotes qui se destinent à cette pratique se doivent d'être d'excellents techniciens. La préformation sert de filtre technique.

La pratique professionnelle nécessite, conformément à l'article 43 de la loi sur le sport, d'être titulaire du brevet d'état.



CATALOGUE DES FORMATIONS

Intitulé	Qualification biplace parapente
Prérogatives	Pratique de l'activité biplace bénévole
Niveau	Régional
Organisation	RRF
Encadrement	Moniteurs qualifiés biplace et membre de l'équipe régionale de formateurs
Conditions d'accès	+ de 18 ans, Licence FFVL + Complément biplace Brevet de pilote + 1 an et Brevet de pilote confirmé
Durée de la formation	9 Jours minimums
Programme de la formation	Appréhender la technique spécifique biplace tant par l'aspect pratique que théorique. Cf. Fascicule
Stage en situation	40 grands vols biplaces minimums
Evaluation	En compacté : évaluation pratique continue et examen théorique. En modulaire : Examen pratique et théorique
Jury	Idem encadrement
Validité	Acquis une fois pour toutes



CATALOGUE DES FORMATIONS

3.2 QUALIFICATION BIPLACE DELTA

Cette qualification permet à des pilotes d'emmener bénévolement des passagers. Cette formation est régionalisée et dépend donc du RRF. Après la formation initiale, deux cursus existent :

- la formation en école (Evaluation pratique continue)
- la formation libre (examen pratique) à réaliser entre pilotes en formation.

Les pilotes qui se destinent à cette pratique se doivent d'être d'excellents techniciens. La préformation sert de filtre technique.

La pratique professionnelle nécessite, conformément à l'article 43 de la loi sur le sport, d'être titulaire du brevet d'état.

Intitulé	Qualification biplace Delta
Prérogatives	Pratique de l'activité biplace bénévole
Niveau	Régional
Organisation	RRF
Encadrement	Moniteurs qualifiés biplace et membre de l'équipe régionale de formateurs
Conditions d'accès	+ de 18 ans, Licence FFVL + Complément biplace Brevet de pilote + 1 an et Brevet de pilote confirmé
Durée de la formation	variable
Programme de la formation	Appréhender la technique spécifique biplace tant par l'aspect pratique que théorique. Cf. Fascicule
Stage en situation	40 Grd vol biplace environ
Evaluation	En Ecole : évaluation pratique continue et examen théorique. En libre: Examen pratique et théorique
Jury	Idem encadrement
Validité	Acquis une fois pour toutes



CATALOGUE DES FORMATIONS

4. MONITORAT FEDERAL VOL LIBRE

4.1 OPTION PARAPENTE

Le diplôme de moniteur fédéral vol libre option parapente permet d'exercer bénévolement les fonctions d'enseignant de parapente. A l'issue de la formation (Compactée ou modulaire) l'élève moniteur doit avoir validé, dans l'ordre de son choix, les trois unités de valeur qui constituent ce diplôme :

- Performance
- U.V. Théorique
- U.V. Pédagogique.

PREALABLES :

Brevet de pilote + 1 an de brevet de pilote confirmé + 5 jours d'observation dans une école FFVL + visas du DTE et du RRF, attestation de niveau technique minimum par cadre technique.

Intitulé	Monitorat fédéral vol libre - option parapente
Prérogatives	Exercer, bénévolement, les fonctions d'enseignant de parapente
Niveau	National
Organisation	Commission formation nationale CF.
Encadrement	Moniteurs membre d'équipe régionale de formateurs et choisis par la CF. Cadres techniques
Conditions d'accès	+ de 18 ans, Licence FFVL + RC enseignant Brevet de pilote + 1 an et Brevet de pilote confirmé
Durée de la formation	Minimum 20 Jours (160 heures)
Programme de la formation	Développer les capacités nécessaires à l'enseignement dans les domaines : <ul style="list-style-type: none">• Théorique• Performance• Pédagogique <i>Cf. Fascicule</i>
Stage en situation	Minimum 4 semaines
Evaluation	évaluation pratique, théorique <ul style="list-style-type: none">- Examen pédagogique et théorique- Evaluation performance soit Stage performance (évaluation continue incluse également dans le compacté) ou par la compétition ou la coupe fédérale de distance (résultats)
Jury	Idem encadrement
Validité	Acquis une fois pour toutes



CATALOGUE DES FORMATIONS

4.2 OPTION DELTA

Le diplôme de moniteur fédéral vol libre option delta permet d'exercer bénévolement les fonctions d'enseignant de delta. A l'issue de la formation l'élève moniteur doit avoir validé, dans l'ordre de son choix, les trois unités de valeur qui constituent ce diplôme :

- Performance
- U.V. Théorique
- U.V. Pédagogique.

PREALABLES :

Brevet de pilote + 1 an de brevet de pilote confirmé + 5 jours d'observation dans une école FFVL + visas du DTE et du RRF, attestation de niveau technique minimum par cadre technique.

Intitulé	Monitorat fédéral vol libre - option delta
Prérogatives	Exercer, bénévolement, les fonctions d'enseignant de delta l'activité
Niveau	National
Organisation	Commission formation nationale CF.
Encadrement	Moniteurs membre d'équipe régionale de formateurs et choisis par la CF. Cadres techniques
Conditions d'accès	+ de 18 ans, Licence FFVL + RC enseignant Brevet de pilote + 1 an et Brevet de pilote confirmé
Durée de la formation	Minimum 15 Jours (120 heures)
Programme de la formation	Développer les capacités nécessaires à l'enseignement dans les domaines : <ul style="list-style-type: none">• Théorique par correspondance• Performance par la compétition ou la CFD• Pédagogique stage de 10 jours ou tutorat <i>Cf. Fascicule</i>
Stage en situation	Minimum 4 semaines
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">•<ul style="list-style-type: none">- Examen pédagogique et théorique- Evaluation performance par la compétition ou la coupe fédérale de distance (résultats)
Jury	Idem encadrement
Validité	Acquis une fois pour toutes



CATALOGUE DES FORMATIONS

4.3 INITIATEUR Cerf-Volant

Le diplôme d'*initiateur fédéral de cerf-volant* permet d'exercer, bénévolement, les fonctions d'animation et d'initiation pour la construction et la mise en vol de cerfs-volants simples ainsi que l'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques, sous la responsabilité d'un moniteur ou d'un président de club affilié à la F.F.V.L.

Des compétences et des connaissances transversales, relatives aux activités (construction et pilotage), à l'environnement de pratique, et aux disciplines (monofil, acrobatique), sont attendues de l'initiateur de cerf-volant.

L'enseignement du cerf-volant de traction sur engin de glisse ou de roulage ne rentre pas dans les prérogatives de ce diplôme. Un monitorat fédéral spécifique existe pour les glisses aérotractées.

Intitulé	Initiateur fédéral de cerf-volant
Niveau de compétences	<i>Diplôme reconnaissant la capacité à conduire, <u>sous la responsabilité d'un moniteur ou d'un président de club</u>, une séance de construction et de mise en vol de cerfs-volants simples, ainsi que l'initiation au pilotage de cerfs-volants acrobatiques.</i>
Organisation	Commission formation nationale cerf-volant qui peut déléguer tout ou partie de la formation dans le respect d'un cahier des charges.
Certification	F.F.V.L.
Mode d'accès au diplôme	Cursus de formation et validation d'unités de compétences capitalisables.
Pré-requis à l'entrée en formation	17 ans, Licence F.F.V.L., A.F.P.S., Pratiquant autonome.
Conditions d'exercice	18 ans, En école française de cerf-volant ou club affilié à la F.F.V.L., Licence F.F.V.L. de l'année en cours, Sous la responsabilité d'un moniteur ou président de club. Garanties d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'enseignant.
Validité du diplôme	Sans limitation de durée.



4.4 OPTION GLISSE AEROTRACTEE

Note d'information F.F.V.L.

Moniteur Fédéral de "glisse aérotractée", surface eau et terre
Suspension des formations en 2004

Le monitorat fédéral des glisses aérotractées a été créé par la FFVL en 1998 pour pourvoir au besoin de moniteurs compétents dans l'enseignement du kite. Cette qualification a permis d'assurer sécurité et qualité dans les prestations proposées aux futurs pratiquants dans la majeure partie des écoles de kite.

L'arrivée du brevet professionnel kite (BPJEPS nautisme, mention glisses aérotractées) a pris le relais de cette demande de qualification professionnelle pour les surfaces terre et eau. Le BPJEPS est, au regard de la loi sur le sport, le sésame obligatoire pour un enseignement contre rémunération.

Pour faire suite à ce nouveau paysage de formation, le monitorat fédéral, dans ses buts et dans son architecture doit être raisonnablement repensé.

De plus, si la toute première formation au « BPJEPS Kite » en novembre 2003 a permis l'accès à la qualification de 89 premiers moniteurs fédéraux, parmi les presque 300 moniteurs fédéraux formés aussi bien par la F.F.V.L. que par la F.F.V., nombre d'entre eux sont encore en attente. Cette accumulation de demandes légitimes et impatientes provoque un engorgement temporaire de formation, que l'actuel potentiel ne pourra permettre de résorber aussi rapidement que ce que nous le souhaiterions.

En conséquence, malgré l'importante demande de formation au monitorat fédéral F.F.V.L. de futurs enseignants pour préparer leur entrée à la formation professionnelle, et pour accompagner au mieux les moniteurs fédéraux déjà formés, la F.F.V.L. a pris la décision de suspendre temporairement cette formation fédérale pour la saison 2004.



CATALOGUE DES FORMATIONS

5. FORMATION CONTINUE DES MONITEURS

5.1 Remise à niveau technique et Qualification S.I.V

- Les moniteurs viennent pour suivre un réactualisation des connaissances qui entre dans le cadre de la formation continue des moniteurs. C'est avant tout une formation personnelle, une remise en question de sa propre pratique, Et pour poser les questions techniques liées à leur enseignement et au matériel
- La qualification qu'ils viennent chercher est nécessaire à l'enseignement du SIV

5.1.1 Cours de formation

Intitulé	Qualification moniteur S.I.V
Prérogatives	Encadrement des stages de formations S.I.V
Niveau	National (possibilité de délégation au niveau régional)
Organisation	CTIS, pour la commission formation
Conditions d'accès	Moniteur diplômé BEES ou Fédéral / possible en cours de formation si mod 1 de la formation BEES acquis +stage péda.
Durée de la formation	9 jours (72 heures) Module 1 : Technique 40 heures sur 5 jours / effectif 16 stagiaires Module 2 : Pédagogie 32 heures sur 4 jours / effectif 8 à 16 stagiaires
Programme de la formation	Progression Technique : progression S.I.V niveau 1 et 2 + programme complémentaire Progression Pédagogique : mise en situation d'encadrement
Stage en situation	Le module 2 correspond à une mise en situation d'encadrement
Evaluation	Continue lors du stage
Jury	Formateurs
Périodicité de remise à niveau	Deux ans en l'absence de pratique d'encadrement

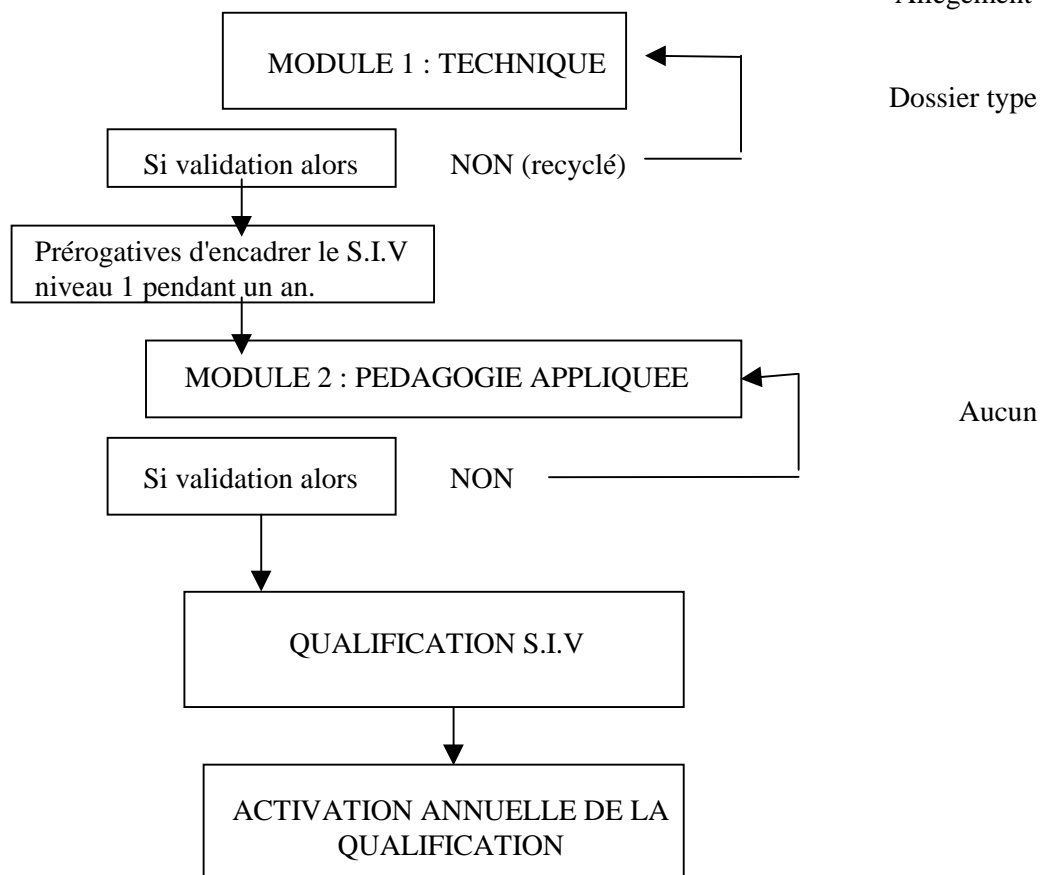


CATALOGUE DES FORMATIONS

PREALABLE : Moniteur diplômé BEES ou Fédéral

Allègement

Dossier type





CATALOGUE DES FORMATIONS

5.2 Remise à niveau technique, stages de pilotage avancé.

En 2004, sont mis en place des stages de 3 jours destinés aux moniteurs sur le thème du pilotage avancé. Les objectifs de ces stages sont de moderniser la technique des enseignants, d'apporter les outils permettant de prendre en compte le pilotage avancé dans la progression du pilote. Ils sont organisés par la commission formation parapente, dans le cadre de l'OFP (prise en charge possible) sur le site de la Forclaz.

5.3 Treuilleur Delta et Parapente

Cette formation s'adresse aux licenciés, pilotes ou non pilotes qui désirent manier un treuil, dévidoir ou fixe.

Formation mise en place soit sous forme modulaire en WE soit en stages compactés de 5 jours. Seule la forme compactée est prise en compte au titre de l'O.F.P.

Intitulé	Qualification treuilleur delta et/ou parapente
Prérogatives	Treuillage de pilotes licenciés FFVL brevetés ou non.
Niveau	Régional
Organisation	Par le responsable régional treuillé R.R.T.
Encadrement	Formation théorique : par le R.R.T. Formation pratique : formateurs-treuilleurs expérimentés 200 treuillés (minimum pour la formation pratique en club)
Condition d'accès	⇒ Avoir plus de 18 ans ⇒ Licence FFVL volant pour les pilotes (non-volant pour les non-volant)
Durée de la formation	Variable (modulaire ou compactée)
Programme de la formation	Formation théorique : cf. document fédéral Formation pratique 100 treuillés
Stage en situation	= partie centrale de la formation
Evaluation	Continue
Jury	RR.T.
Validité	Acquis une fois pour toutes



5.4 Thèmes multiples organisés à la demande

La commission formation souhaite être au plus près de la demande et des attentes des enseignants en terme de formation continue. Elle propose une formule : il n'y a pas de calendrier préétabli, la fédération répond aux demandes et met en place régionalement des journées correspondant aux thèmes souhaités.

Concrètement :

⇒ Un thème pédagogique intéresse un ou des moniteurs souhaitant compléter leurs connaissances, les partager. Les sujets ne manquent pas, quelques exemples :

- Prise en compte de l'affectif dans l'activité.
- La progression individualisée en biplace.
- Quel pilote former, avec quels moyens.
- Point sur la pédagogie actuelle de l'activité.
- La performance en école, les stages cross, etc.

⇒ Regroupement géographique :

- soit autour d'un groupe d'enseignants (équipe pédagogique d'école, de vallées),
- soit en sollicitant votre responsable régional de la formation qui, en tant que personne ressource, mobilise d'autres enseignants de la ligue.

⇒ La demande est formulée auprès de la commission formation (fax, courrier, mail etc.) soit directement par le ou les moniteurs, soit par le R.R.F.

⇒ La commission formation organise et détache un cadre le ou les jours nécessaires.



CATALOGUE DES FORMATIONS

6. CALENDRIER 2004

MONITORAT DELTA*		
Formation théorique, WE rassemblement	Par correspondance	A partir du 1 ^{er} février
Formation pédagogique	Argentat	14 au 23 juin
Performance	Suivant les cas	Sur la saison
MONITORAT PARAPENTE *		
Compacté parapente	Aurel	24 mai au 12 juin
Pédagogie de l'initiation	Lans en Vercors	1 au 7 juillet
Performance	Lans en Vercors	19 au 23 juillet
Pédagogie du perfectionnement	Markstein	29 août au 4 septembre
Examen final parapente	Val Louron	8 au 10 Octobre
MONITORAT DE GLISSE AEROTRACTEE *		
Option snowkite test d'entrée	Font Romeu	12 janvier
Option snowkite stage de formation	Font Romeu	13 au 23 janvier
CERF VOLANT *		
Initiateur Cerf Volant Compacté	Saint Martin de Londres	10 au 17 janvier
Initiateur Cerf Volant Module technique	Grenoble	27 au 30 avril
Initiateur Cerf Volant Module pédagogique	Saint Briec	12 au 15 juin
FORMATION CONTINUE des MONITEURS*		
Pilotage avancé	Annecy	13 au 15 septembre
Pilotage avancé	Annecy	20 au 22 septembre
Pilotage avancé	Annecy	27 au 29 septembre



CATALOGUE DES FORMATIONS

7. TARIFS

Le prix des formations s'entend hors hébergement et nourriture.

TYPE DE LA FORMATION	DUREE	TARIFS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
MONITORAT FEDERAL OPTION PARAPENTE			
Stage Compacté	18 jours, 144 heures	1188 €	6 à 12
Modulaire : 1386 € au total de la formation			
⇒ Stage Pédagogique initiation	7 jours, 56 heures	462 €	6 à 12
⇒ Stage Pédagogique perfectionnement	7 jours, 56 heures	462 €	6 à 12
⇒ Stage Performance	5 jours, 40 heures	330 €	5 à 8
⇒ Examen Final	2 jours, 16 heures	132 €	2 à 20
MONITORAT FEDERAL OPTION DELTA			
Stage pédagogique	10 jours, 80 heures	660 €	6 à 12
MONITORAT FEDERAL OPTION GLISSE AEROTRACTEE			
Option snowkite test d'entrée	1 journée/8 heures	25 €	Non défini
Option snowkite stage	10 jours/80 heures	640 €	6 à 12
CERF VOLANT			
Initiateur Cerf Volant Compacté	8 jours, 64 heures	300 €	6 à 12
Initiateur Cerf Volant module technique	4 jours, 32 heures	170 €	6 à 12
Initiateur Cerf Volant module pédagogique	4 jours, 32 heures	170 €	6 à 12
QUALIFICATION BIPLACE			
Week-End préformation et complémentaire	2 jours, 16 heures	Entre 130 & 140 €*	6 à 12
Stage compacté	7 jours, 56 heures	Entre 450 & 470 €*	6 à 12
TREUIL			
Stage modulaire	5 jours, 40 heures	330 €	10 à 16
PILOTAGE AVANCE			
Stage pilotage avancé	3 jours, 24 heures	240 €	8

* Si passage à l'O.F.P FFVL, rajouter 25 € pour WE et 80 € pour compacté, pour les frais de dossier.



CATALOGUE DES FORMATIONS

© Fédération Française de Vol Libre 2004
Tous droits de reproduction réservés
Fédération Française de Vol Libre 4 Rue de Suisse 06000 NICE – FRANCE
Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : ffvl@ffvl.fr